

L'Inconnu de Belleville

Par PIERRE ZACCONE

—Ce serait inutile, en effet, car j'ai entre les mains, la preuve que vous vous trouviez il y a deux jours dans la banlieue de Marseille, et que vous y avez égaré cette carte, ramassée par moi-même aux environs de Saint-Nicolas.

Et, en parlant de la sorte, il mit sous les yeux de Leduc une carte, maculée de poussière et de boue, sur laquelle on pouvait encore lire distinctement son nom et son adresse.

—Eh bien! qu'avez-vous à répondre? insista le chef de la police.

—Rien.

—Enfin, vous reconnaissez vous être rendu à Saint-Nicolas?

—Parfaitement.

—Vous vous y trouviez peut-être au moment du crime?

—Non, monsieur, car c'est la terrible nouvelle qui a déterminé mon voyage.

—Dans quel but quittiez-vous ainsi Paris pour Saint-Nicolas?

—Je désirais voir par moi-même le théâtre du crime... répondit-il... afin de m'édifier sur certains faits qui m'avaient particulièrement frappé.

—Expliquez-vous plus clairement!

—C'est difficile, et pourtant je vais essayer. En premier lieu, j'avais été confondu par le meurtre qui s'est accompli, il y a six mois, dans l'Argonne, et quand j'ai connu le nouvel assassinat de Saint-Nicolas, un commencement de lueur a traversé mon esprit. Pour moi, il n'était pas douteux que le meurtrier de Lelorrain et celui de M. Valentin ne fussent qu'une seule et même personne, et je suis allé à Saint-Nicolas pour y chercher des indices qui donnassent raison à mes suppositions.

—Et cette conviction? demanda l'agent supérieur, surpris des paroles et surtout de l'assurance de Leduc.

—Elle est faite aujourd'hui, répondit ce dernier.

—Vous prétendez que c'est la même main criminelle?

—J'en suis sûr.

—Pour être à ce point affirmatif, il faut que vous connaissiez le coupable.

—Je crois, en effet, le connaître.

—Et vous pourriez le désigner à la justice?

—Peut-être.

—Ah! dites alors, dites tout ce que vous savez, insista, tout ému, le chef de la sûreté.

L'homme d'affaires eut un geste énergique.

—Je ne puis rien ajouter de plus, répondit-il résolument; mes devoirs professionnels m'obligent à la discrétion la plus absolue.

—Même envers la justice?

—Même envers la justice!

—Ah! prenez garde, monsieur Leduc! menaça le chef de la sûreté, car si vous persistiez dans votre prétention de silence que votre profession d'agent d'affaires ne peut justifier, vous ne sortiriez d'ici que comme prisonnier et sous une accusation de complicité. réfléchissez!

Le bonhomme s'inclina:

LIGNE FRANCAISE

NEW YORK—HAVRE

LA FRANCE MAR. 17
LA SAVOIE MAR. 26
LA LORRAINE APR. 2
LEOPOLDINA APR. 5
ROCHAMBEAU APR. 7

NEW YORK—VIGO—HAVRE
ROUSSILLON Mar. 24

Pour tous renseignements s'adresser

Aux bureaux de la Compagnie,

F. ORFILA, Agent Général

308 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

—Comme il vous plaira, monsieur, répondit-il; mais je vous le jure, je ne parlerai pas. Quoique vous en disiez, je ne suis pas un agent d'affaires comme vous l'entendez; rien au monde, pas même la crainte de la prison, ne m'arrachera des secrets qui ne m'appartiennent pas. Me mettre en prison, à quoi cela vous mènerait-il? Rien ne m'est plus facile que de me justifier et je vous mets au défi de prouver ma culpabilité. De plus, ce serait assurer au criminel que vous recherchez une impunité absolue, car l'annonce de mon incarcération ou de ma disparition, ce qui est la même chose, sera un avis dont le coupable fera son profit pour se soustraire à l'action de la justice. Moi prisonnier, il vous échappe; moi libre, je me fais fort de le découvrir.

—Par quel moyen?

—C'est mon secret!

Le chef de la sûreté s'était mis à parcourir le cabinet à grands pas.

Il y eut un moment de silence.

—J'attends, monsieur, dit enfin Cyprien Leduc du ton le plus calme; suis-je prisonnier? suis-je libre?

—Vous êtes libre! répondit le chef de la police. Toutefois, n'oubliez pas à votre tour que nous ne vous perdons pas de vue.

—Je vous comprends, monsieur, mais que vos agents n'y mettent point trop de zèle. Toute surveillance ostensible serait une entrave à mes démarches.

—Je vous reverrai?

—Le jour où je pourrai vous livrer le coupable et vous apporter la preuve de ses crimes, je viendrai vous trouver. Ce sera là désormais le but de toutes mes recherches, et je suis certain qu'elles ne seront pas infructueuses.

Sur ces paroles, Cyprien Leduc salua le chef de la sûreté et sortit de la préfecture de police comme il y était entré: libre!

Or, pendant que ces faits se passaient à la préfecture de police, voici l'incident, bizarre autant que dramatique qui se produisit à Belleville, et aurait pu, s'il avait été connu alors, donner en partie la clef des événements que nous venons de raconter.

IV

Dans Belleville existe un quartier excentrique composé de petites rues, bien inconnues, à coup sûr, des Parisiens du boulevard Montmartre. Ce sont les rues de la duée, de Pixérécourt, des Rigoles et quelques autres dont le nom nous échappe.

Tout ce quartier est sans animation et presque sans vie. Ça et là, on y rencontre quelques boutiques d'épiciers, de fruitiers et de marchands de vin, puis quelques maisons basses construites en pans de bois et en carreaux de plâtre, demeures misérables, sales, visqueuses au dedans comme au dehors, et dans lesquelles grouille une population interlope, qui n'a jamais eu de moyens avoués d'existence.

Ces rares habitations sont séparées entre elles, sur la rue, par des murs au delà desquels on aperçoit quelques essais de jardins au milieu ou au fond desquels s'élèvent des pavillons qui peuvent être considérés comme de vraies prisons, dont les locataires peuvent vivre plus isolés et plus inconnus que s'ils demeuraient au Sahara.

C'est dans un de ces pavillons, qu'habitait le singulier personnage dont nous avons à parler.

Tout ce qu'on en savait, c'est qu'il y avait déjà quelque temps qu'il vivait là, en compagnie d'un autre homme qui paraissait être son domestique, ou plutôt son intendant.

Ce dernier se faisait appeler M. Grégoire; quant à son maître... pas de nom! si bien que quelques-uns avaient pris l'habitude de l'appeler l'Inconnu de Belleville.

L'ACTIVITÉ DE LA POLICE

On se rappelle du vol sensationnel de cinquante-sept barrils d'alcool. On vient de mettre en état d'arrestation des individus qui sont supposés avoir pris part à cet attentat des plus audacieux. L'alcool en question représentait une valeur de \$40,000 et fut enlevé pendant la nuit du 3 mars par un groupe de bandits armés et masqués ont tinrent en échec les gardiens denuit et roulèrent à bord d'un remorqueur les barrils d'alcool. L'attentat à eu lieu à la distillerie Kentucky, à Westwego, sur l'autre rive du fleuve. Le service de la sûreté après une enquête minutieuse, a réussi à appréhender plusieurs individus supposés de faire partie d'une bande de malfaiteurs qui depuis quelque temps commettent des actes de brigands le long du Mississipi. Les individus mis en état d'arrestation et qui sont accusés d'avoir complotés de transporter et de vendre de l'alcool illicitement sont les suivants: Camille Fagout et Marceline Fagout, Georges Hughes, et le seul nègre inculpé jusqu'à ce jour; Vincent Dugas, capitaine d'un remorqueur du fleuve; Alexander Humphreys, Jules Pollet, Joseph Guidry, Joseph Roach et Mike Michel. Tous ont été placés sous caution de \$3000, excepté les Fagout, qui furent placés sous caution de \$5000 chaque, et le Capitaine Dugas, qui fut placé sous caution de \$25,000. L'enquête continue.

LA LOI PROHIBANT DE FUMER DANS L'UTAH EST SIGNÉE

Salt Lake City—La loi interdisant de vendre des cigarettes dans l'Utah a été signée par le gouverneur Ch. R. Mabey. Elle entrera en vigueur d'ici trois mois et stipule entre autres qu'il est défendu de fumer dans certains lieux publics.

IMPORTANTE REDUCTION DE SALAIRES

Les Compagnies de chemin de fer Southern Pacific, Santa Fé, Salt Lake et Northern Pacific viennent d'afficher dans leurs chantiers de construction qu'à partir du 16 Avril prochain une réduction de un tiers des salaires payés actuellement aux ouvriers des ateliers de construction et réparations. Cette réduction sera également applicable aux employés chargés du maintien des voies qui, à partir de la date sus-indiquée, seront payés à raison de 30 cents de l'heure, soit un salaire de \$2.40 pour 8 heures de travail.

Les directeurs des Compagnies mentionnées ont fixé la date du 7 Avril aux ouvriers intéressés pour présenter leurs réclamations, ainsi que l'exige la loi de Transportation, mais on sait dès maintenant que leur décision est irrévocable et que toutes les protestations des ouvriers n'auront aucun effet. Ceux d'entre eux qui n'accepteront pas le nouveau tarif de salaires seront invités à chercher du travail ailleurs.

LES TROUPES AMÉRICAINES RESTENT SUR LE RHIN

Washington—A l'occasion de la première réunion du cabinet, le président Harding a examiné entre autres, la question du retrait des troupes des Etats-Unis cantonnées sur les bords du Rhin et restant en arrière, alors que celles des Alliés avancent. Le Secrétaire de la Guerre a déclaré que pour le moment le gouvernement américain ne songeait pas à les rappeler. Les circonstances dicteront aux Etats-Unis la ligne de conduite qu'il leur convient d'avoir.

Les unions ouvrières en Allemagne ne vont pas se mettre en grève pour protester contre l'invasion interalliée.



DE QUOI REMPLISSEZ-VOUS LA BOUTEILLE DE BÉBÉ?

Si vous ne pouvez allaiter votre enfant, choisissez un aliment nutritif et aussi digestible que votre propre lait. Donnez à votre bébé

Borden's EAGLE BRAND
(CONDENSED MILK)

le meilleur aliment pour les bébés — adopté depuis 62 ans par des centaines de milliers de mamans.

The Borden Company

Borden Building

New York

Découpez ce coupon MAINTENANT — envoyez-le par la poste AUJOURD'HUI et vous recevrez GRATIS notre brochure, **BABY'S WELFARE**, qui vous dira comment maintenir votre bébé en bonne santé. Egalement, dans votre propre langue, des instructions concernant sa nourriture.

Nom

Adresse

